27.01.2016

Année scolaire : 2015/2016 Classes 3 L.PH. Durée : 1 h

Texte:

Plaidoirie sur le travail des enfants

Nous, les Européens, nous consommons sans trop nous poser de questions. Nous sommes insouciants. Nos sujets de préoccupation ? L'acquisition du prochain jeu vidéo, nos futurs cadeaux de Noël, notre sortie du samedi... Nous nous plaignons tous les jours de devoir aller à l'école mais nous ne prenons pas conscience de notre chance. Savez-vous que dans d'autres pays, des enfants rêveraient d'être à votre place ?

Nous trouvons qu'il est inadmissible de laisser des personnes exploiter des enfants pour faire de l'argent sur leurs dos!

Revenons-en, à notre petit travailleur. Il a six ans et habite au Burkina Faso. Il travaille plus de dix heures par jour, il doit rapporter de l'argent à sa famille, n'est jamais allé à l'école! Mais il n'est pas le seul. Là-bas, 44,1% des enfants de 5 à 14 ans travaillent, et 98,5% d'entre eux ne sont pas scolarisés.

De plus, les conditions de travail sont extrêmement difficiles. En effet, ils travaillent dans la chaleur et la poussière, dans des puits, où il y a des risques d'éboulement. Ces conditions sont nuisibles pour leurs organismes, or ils ne bénéficient ni d'une prise en charge médicale, ni de congés !

Ce n'est pas tout. Ils fournissent un travail presque gratuit, leurs salaires étant misérables, généralement un sixième du salaire minimum ! Ils sont souvent forcés à faire des heures supplémentaires non rémunérées ! Aujourd'hui, près de 215 millions d'enfants travaillent dans le monde : dans des usines en Asie, dans des mines en Amérique du sud... Et plus de 8 millions d'entre <u>eux</u> sont soumis aux pires formes de travail comme les trafics de drogue, l'armée, les travaux forcés...

En outre, ces conditions ne sont pas acceptables car elles ne respectent pas la Convention internationale des droits de l'enfant.

Il est donc intolérable que les états concernés ferment les yeux sur ces pratiques et qu'ils ne fassent pas appliquer la Convention internationale des droits de l'enfant qu'ils ont signée!

> William BERNAUD et Anicette YALI, 2de5 (Adapté) Le monde du travail, hier et aujourd'hui ; Littérature et société

Questions:

I. Compréhension: (14pts)

- 1. Le thème abordé dans ce texte est :
 - L'exploitation des enfants.
 - L'aide apportée aux enfants.
 - Le travail illégal des enfants.

Recopiez la bonne réponse

- 2. Les enfants du monde ne vivent pas les mêmes conditions. *Relevez une phrase dans le texte qui le montre.*
- 3. Relevez dans le texte une expression synonyme de « salaire misérable »
- 4. Relevez du texte trois (3) mots ou expressions qui renvoient à "travail".
- 5. « Des heures supplémentaires <u>non rémunérées</u> ». L'expression soulignée veut dire :
 - Non ajoutées
 - Non payées
 - Non comptées

Recopiez la bonne réponse

- 6. « Il est donc intolérable que les états concernés ferment les yeux sur ces pratiques ». De quelles pratiques parle l'auteur?
- 7. « Certains enfants se trouvent forcer de travailler. La scolarisation passe avant le travail dans la vie de l'enfant. ». *Exprimez une concession avec cette phrase*.
- 8. A qui renvoie le mot souligné dans le texte?
- 9. Parmi les propositions suivantes, laquelle résume la thèse défendue par l'auteur ?
 - Il est tout à fait normal que les enfants travaillent pour gagner de l'argent au détriment de leur enfance.
 - Il est inacceptable d'exploiter les enfants et les priver de leurs droits surtout leur scolarité.
 - Il faut remettre en question la politique des pays qui ne respectent pas les droits des enfants.

II. Production écrite : (6pts) :

Le premier juin de chaque année le monde célèbre la journée mondiale de l'enfance.

Rédigez le compte rendu objectif du texte (environ 110 mots) que vous présenterez à vos camarades à cette occasion.

Qui yeut, peut I



Corrigé type

- 1. Le thème abordé dans ce texte est :
 - L'exploitation des enfants.
- 1. Les enfants du monde ne vivent pas les mêmes conditions. La phrase qui le montre est : « Savez-vous que dans d'autres pays, des enfants rêveraient d'être à votre place ? »
- 2. « salaire misérable » = Travail presque gratuit (Proche de sens)
- 3. Trois (3) mots ou expressions qui renvoient à "travail" = congés, salaires, travaux forcés.
- 4. « Des heures supplémentaires <u>non rémunérées</u> ». L'expression soulignée veut dire :
 - Non payées
- 5. « Il est donc intolérable que les états concernés ferment les yeux sur ces pratiques ». Les pratiques dont l'auteur parle sont :
 - Des conditions de travail très dures (répercussions sur la santé, pas de congé, poussière, salaire minimum...)
 - Le non-respect des conventions internationales des droits des enfants
- 6. « *Il est juste que c*ertains enfants se trouvent forcer de travailler **toutefois** la scolarisation passe avant le travail dans la vie de l'enfant. »
- 7. Le mot souligné renvoie à « enfants »
- 8. Parmi les propositions suivantes, laquelle résume la thèse défendue par l'auteur ?
 - Il est inacceptable d'exploiter les enfants et les priver de leurs droits surtout leur scolarité.

III. Production écrite : (6pts) :

Le compte rendu objectif du texte

Le présent texte argumentatif, écrit par William B et Anicette Y traite un thème d'actualité le travail (l'exploitation) des enfants dans le monde. En suivant une progression à thème dérivé.

Les auteurs plaident pour la non-exploitation des enfants par les hommes pour plusieurs raisons. Pour eux, les conditions de travail ne respectent pas les conventions internationales des droits de l'enfant. Elles sont très dures et vont se répercuter sur leurs santés par la suite.

Ils rajoutent que ces petits travailleurs font des tâches forcées pour une paye très pauvres, parfois avec des heures supplémentaires non payées.

Les auteurs pensent qu'il faut respecter les conventions internationales signées en faveur des enfants.